

1. Record Nr.	UNINA9910466520903321
Autore	Verdussen Marc
Titolo	Justice constitutionnelle [[electronic resource]]
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles, : Larcier Cork, : Primento Digital Publishing, 2012
ISBN	2-8044-5944-6
Descrizione fisica	1 online resource (807 p.)
Collana	Precis de la Faculte de droit de l'Universite catholique de Louvain
Disciplina	340/.11
Soggetti	Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture -- Titre -- Copyright -- Derniers titres parus dans la collection -- Dedicace -- Table des matieres -- Avant-propos -- Observations methodologiques -- Introduction -- Titre I - Les contextes de la justice constitutionnelle -- Chapitre I - L'environnement geographique -- Section I - Une classification organocentrique -- 1. Le modele deconcentre de justice constitutionnelle -- 2. Le modele concentre de justice constitutionnelle -- Section II - Des classifications teleocentriques -- 1. La classification de Francisco Rubio Llorente -- 2. La classification de Michel Fromont -- 3. La classification de Francisco Fernandez Segado -- Chapitre II - La conjoncture historique -- Section I - L'evolution de la justice constitutionnelle en Europe -- 1. Une expansion par vagues successives -- 2. Un element du patrimoine constitutionnel europeen -- Section II - L'evolution de la justice constitutionnelle en Belgique -- 1. L'origine de la Cour constitutionnelle -- 2. La maturation de la Cour constitutionnelle -- Chapitre III - Le cadre institutionnel -- Section I - Les juridictions de l'ordre judiciaire -- Section II - Le Conseil d'Etat -- Section III - Les assemblees parlementaires -- Section IV - L'administration -- Section V - Les mediateurs -- 1. La section du contentieux administratif -- 2. La section de legislation -- Titre II - Les missions de la justice constitutionnelle -- Chapitre I - L'integrite des normes constitutionnelles -- Section I - La cohesion de l'edifice federal -- 1. Le respect de la repartition des competences, enjeu du controle de

constitutionnalite -- 2. Les competences, elements du bloc de constitutionnalite -- Section II - La dignite de la personne humaine -- 1. La protection des droits fondamentaux, enjeu du controle de constitutionnalite.

2. Les droits fondamentaux, elements du bloc de constitutionnalite -- Chapitre II - La constitutionnalite des normes legislatives -- Section I - Les normes legislatives de la collectivite federale -- 1. Les lois ordinaires et speciales -- 2. Les lois anterieures a 1831 -- 3. Les decrets du Congres national -- 4. Les lois confirmant des arretes royaux de pouvoirs speciaux -- 5. La loi organique sur la Cour constitutionnelle -- 6. Les arretes-lois -- Section II - Les normes legislatives des collectivites federees -- 1. Les decrets -- 2. Les ordonnances -- Section III - Les normes legislatives de transposition -- 1. L'inconstitutionnalite immediate de la norme legislative de transposition -- 2. L'inconstitutionnalite mediate de la norme legislative de transposition -- Section IV - Les actes legislatifs dits « formels » -- 1. Les lois de naturalisation -- 2. Les lois, decrets et ordonnances budgetaires -- 3. Les lois, decrets et ordonnances d'assentiment a des traites internationaux -- 4. Les lois, decrets et ordonnances d'assentiment a des accords de cooperation -- Section V - Les normes legislatives interpretatives -- Section VI - Les lacunes legislatives -- Chapitre III - L'application des normes internationales -- Section I - L'application autonome -- Section II - L'application auxiliaire -- 1. La methode combinatoire -- 2. La methode conciliatoire -- Titre III - Les acteurs de la justice constitutionnelle -- Chapitre I - Les juges constitutionnels -- Section I - La designation des juges constitutionnels -- 1. La procedure de designation -- 2. Les conditions de designation -- Section II - Le statut des juges constitutionnels -- 1. La duree du mandat -- 2. L'indpendance du mandat -- 3. La discipline du mandat -- 4. La remuneration du mandat -- Section III - La presidence de la Cour constitutionnelle. Chapitre II - Les auxiliaires de la justice constitutionnelle -- Section I - Les referendaires -- Section II - Les greffiers -- Section III - Le personnel administratif -- Chapitre III - Les initiateurs de la justice constitutionnelle -- Section I - Les juridictions -- 1. Les juridictions judiciaires et administratives -- 2. Les autres juridictions -- Section II - Les citoyens -- 1. La citoyennete individuelle -- 2. La citoyennete collective -- Section III - Les autorites politiques et administratives -- 1. Les autorites gouvernementales -- 2. Les autorites parlementaires -- 3. Les autres autorites -- Chapitre IV - Les avocats dans la justice constitutionnelle -- Section I - Le statut de l'avocat dans la justice constitutionnelle europeenne -- Section II - Le statut de l'avocat devant la Cour constitutionnelle -- 1. La reconnaissance de l'avocat devant la Cour constitutionnelle -- 2. Les missions de l'avocat devant la Cour constitutionnelle -- Titre IV - Les actes de la justice constitutionnelle -- Chapitre I - Les actes introductifs -- Section I - Les requetes en annulation -- 1. Les conditions de la requete en annulation -- 2. Les formes de la requete en annulation -- Section II - Les demandes de suspension -- 1. Les conditions de la demande de suspension -- 2. Les formes de la demande de suspension -- Section III - Les questions prejudicielles -- 1. L'objet de la question prejudicielle -- 2. Les conditions de la question prejudicielle -- 3. Les formes de la question prejudicielle -- 4. Les effets de la question prejudicielle -- Chapitre II - Les actes intermediaires -- Section I - Les actes proceduraux internes -- 1. Les actes de la Cour constitutionnelle : les ordonnances -- 2. Les actes des parties devant la Cour constitutionnelle : les memoires. Section II - Le renvoi a la Cour de justice de l'Union europeenne --

Chapitre III - Les actes terminaux -- Section I - La forme des arrêts --
 Section II - La configuration des arrêts -- 1. La configuration d'un arrêt
 rendu sur recours en annulation -- 2. La configuration d'un arrêt
 rendu sur demande de suspension -- 3. La configuration d'un arrêt
 rendu sur question préjudicielle -- Section III - L'effet des arrêts -- 1.
 L'effet d'un arrêt rendu sur recours en annulation -- 2. L'effet d'un
 arrêt rendu sur demande de suspension -- 3. L'effet d'un arrêt rendu
 sur question préjudicielle -- Section IV - La motivation des arrêts --
 Titre V - Les phases de la justice constitutionnelle -- Chapitre I - Les
 textes applicables à la procédure devant la Cour constitutionnelle --
 Section I - Les principes directeurs de la procédure -- 1. La
 Constitution -- 2. La Convention européenne des droits de l'homme --
 Section II - Les normes procédurales adoptées par le législateur fédéral
 -- 1. Le Code judiciaire -- 2. La loi spéciale du 6 janvier 1989 et ses
 arrêtés d'exécution -- Section III - Les normes procédurales adoptées
 par la Cour constitutionnelle -- Chapitre II - Les étapes de la procédure
 devant la Cour constitutionnelle -- Section I - La saisine -- 1. Les
 formalités de saisine -- 2. L'inscription au rôle -- Section II - La
 formation du siège -- 1. La formation limitée -- 2. La formation
 plénière -- 3. La désignation des juges rapporteurs -- Section III - Le
 filtrage -- 1. Le champ d'application de la procédure préliminaire
 -- 2. Le déroulement de la procédure préliminaire -- Section IV -
 L'instruction -- 1. La publication d'un avis -- 2. L'intervention de tiers
 -- 3. L'échange de mémoires -- 4. La constitution d'un dossier -- 5.
 Les mesures d'instruction et d'investigation.
 6. La reformulation de la question préjudicielle -- Section V - Les
 incidents -- 1. L'inscription en faux -- 2. La reprise d'instance -- 3.
 Le désistement -- 4. La jonction -- 5. La recusation -- Section VI -
 L'audience -- Section VII - Le délibéré -- Section VIII - La réouverture
 des débats -- Section IX - Le prononcé de l'arrêt -- 1. Le délai du
 prononcé -- 2. Les modalités du prononcé -- Titre VI - Les
 prolongements de la justice constitutionnelle -- Chapitre I - Dans
 l'ordre interne -- Section I - Les relais -- 1. La notification des arrêts
 -- 2. La publication des arrêts -- Section II - Les recours -- 1. Les
 recours portés devant la Cour constitutionnelle -- 2. Les recours
 portés devant d'autres juridictions -- Section III - Les réactions -- 1.
 Les réactions des autorités politiques -- 2. La réaction des autorités
 juridictionnelles -- Chapitre II - Dans l'ordre international -- Section I -
 Les recours -- Section II - Les réactions -- Titre VII - La légitimité de la
 justice constitutionnelle -- Chapitre I - Les enjeux et les contours du
 débat sur la légitimité de la justice constitutionnelle -- Section I - Une
 question préjudicielle -- Section II - Une question complexe -- Section III
 - Une question contingente -- Section IV - Une question plurielle --
 Chapitre II - La légitimité de la justice constitutionnelle par le dialogue
 constitutionnel -- Section I - La juridiction constitutionnelle arbitre le
 dialogue constitutionnel -- Section II - La juridiction constitutionnelle
 pratique le dialogue constitutionnel -- 1. Une exigence d'intelligibilité
 -- 2. Une exigence de cohérence -- 3. Une exigence d'efficacité -- 4.
 Une exigence de discernement -- 5. Une exigence de visibilité --
 Section III - La juridiction constitutionnelle suscite le dialogue
 constitutionnel -- 1. Le dialogue interne.
 2. Le dialogue international.

Sommario/riassunto

En Europe, la plupart des États ont aménagé un contrôle de la
 constitutionnalité des normes législatives, de telle sorte que la justice
 constitutionnelle est devenue progressivement un élément majeur du
 patrimoine constitutionnel européen. La Belgique n'a pas échappé à
 ce mouvement vers le modèle de l'État constitutionnel de droit. Depuis
 1985, la Cour constitutionnelle veille au respect de la Constitution par

le législateur fédéral et par les législateurs fédérés. Elle a ainsi contribué à la diffusion du droit constitutionnel dans tous les recoins de l'ordre juridique. Aujourd'hui, la ju
